



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire entretien avec M Issarni.

Nous tenons en préambule à dire notre profond désaccord avec les décrets sortis cet été, qui vont mettre l'informatique de la DGFIP sous la coupe de la DISIC.

La CGT a toujours rejeté l'interministérialité et se positionne clairement contre ces décrets, au nom du maintien de notre statut et de nos conditions de travail, qui ne pourront que s'en ressentir très défavorablement.

Nous revendiquons le maintien des emplois, seul vrai garant de la continuité des services publics.

Lors de la création des Disi, il avait été affirmé, la main sur le cœur, que les ESI seraient conservés dans toutes leurs entités. Or aujourd'hui à quoi assiste-t-on ?

- A l'annonce de mise en place de plateformes pour le budget et la formation professionnelle.
- Au regroupement d'activités pour les ESI, voire à des changements radicaux de missions comme c'est le cas pour Tours avec la perte de l'administration de la machine Z-OS hébergée, à la réorganisation des missions dans un moule « copernicien ».

Nous revendiquons fortement le maintien de tous les ESI, de leurs missions (AT, Assistance, ADO, Editique, Développement, Tests, Intégration, Production, Hébergement). Un budget informatique à la hauteur des ambitions affichées est nécessaire, contrairement à votre annonce d'une baisse considérable de celui-ci lors du dernier Groupe de Travail.

Cette baisse de budget aura un impact :

- sur la qualité du travail et les conditions de vie au travail des agents du réseau à cause d'applications métiers, tronquées de fonctionnalités importantes ou non développées.
- ainsi que celles des informaticiens qui devront maintenir et exploiter des applications vieillissantes et instables dans des situations d'urgence et de stress.

Concernant le Réseau Interministériel de l'Etat, certes on peut se féliciter d'une reprise en main par l'Etat de son infrastructure réseau, mais cela pose néanmoins des problèmes aux collègues des SIL qui perdent la supervision sur les équipements pour des raisons de sécurité dictées par la DISIC. On leur dit qu'une solution technique sera trouvée, mais à quelle échéance ? Et pendant ce temps, certains problèmes réseau risquent de ne plus être détectés.

Sur le déroulement de carrière des informaticiens, les examens et concours actuels leur sont assez défavorables, puisque leur spécialité est noyée au sein d'une branche « Transverse ». Nous demandons que leur métier soit réellement pris en compte lors des épreuves.

Les perspectives de carrières sont elles-mêmes réduites. Pour les cadres A+, il n'existe pas de concours informatiques spécifiques. Pour les cadres B, des débouchés manquent comme l'organisation d'examens de chefs programmeur, et l'accès au poste de chef d'exploitation. Ces qualifications leur sont pourtant ouvertes au regard du décret de 1971. Elles doivent donc être remises à l'ordre du jour !

L'examen de Pupitreur Assistant Utilisateur est complexe et inadapté. Nous demandons la création d'un examen adapté afin de reconnaître les compétences des agents que le dispositif actuel exclut.

Les tableaux d'avancements, ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. Les places offertes sont chaque année plus restreintes. Nous réaffirmons notre revendication d'une carrière linéaire.

Concernant les listes d'aptitude, même si notre revendication est celle d'un examen professionnel, nous n'en condamnons pas moins le nombre de places qui s'effondre. A titre d'exemple, il nous est annoncé 8 passages de

B en A, pour les 9 Disi. C'est à dire qu'au moins l'une d'entre elles ne bénéficiera d' aucune promotion.

Nous dénonçons également le fait que les rémunérations de quasi tous les agents aient baissé de quelques euros lors de la mise en place des nouveaux régimes indemnitaires alors qu'il était indiqué expressément : "La mise en place de ce nouveau régime n'entraîne pas de modification ni de baisse de rémunération."

Concernant l'avenir de l'ESI de Rennes, nous souhaitons avoir une visibilité sur le calendrier global des missions à venir. Sur la production, depuis la fin de l'ONP, les agents sont restés en attente durant de trop longs mois ; depuis cet été, des missions commencent à arriver, mais on est encore loin du compte, notamment pour l'exploitation applicative.

Lors de la venue de Hugues Bernard, on nous a laissé entendre que VMA pourrait être exploité dans un autre ESI, qu'en est-il ?

Le CISIRH devait confier à l'ESI de Rennes l'exploitation du SI RH, pouvez-vous nous donner des perspectives ?

Actuellement sur Hélios, le niveau 3 d'expertise est assuré par les exploitants, ce qui est valorisant et sécurisant pour le SI Hélios. Les exploitants de Rennes souhaitent une pérennisation de cette organisation, pouvez-vous nous l'assurer ?

Historiquement, l'exploitation rennaise s'est organisée en fonction de grosses applications pérennes (India, ACCOR, Chorus, puis ONP ...), avec des traitements batchs quotidiens, une supervision locale, nécessitant un pôle de gestion des opérations. Les projets en exploitation à venir laissent présager une diminution de ce domaine d'activité. Qu'en est-il exactement ?

La multiplicité des applications que doit gérer Rennes impose un cycle de formation lourd afin de maîtriser l'ensemble des technologies.

Or au quotidien, l'espacement entre les mises en production, les phases d'Intex faites par d'autres équipes et la mutualisation d'outils d'exploitation comme la sauvegarde ne permettent pas une montée en compétence facile et concrète.

Cette multiplicité entraîne une multiplication des outils (par exemple pour la surveillance : Patrol, PSN, ZABIX, SINAPS, TINA ...).

Enfin, on constate que cette organisation implique de participer à de nombreuses réunions, dont une grande partie ne concerne pas directement l'activité locale. (exemple : les réunions de PTS nationales).

Au final, nous avons le sentiment d'être des prestataires en concurrence au sein du SSI, au lieu de collègues en équipe.

Vous semblez vouloir instaurer le travail en équipe et la mise en place des astreintes comme étant la norme, nous le contestons, car très contraignant pour une utilité qui reste à démontrer. Si la messagerie devient une application sensible et nécessitant une continuité de service 24/24, quelle application ne le sera pas demain ?

La CGT réfute la généralisation de ce mode de travail et revendique que toute mise en place fasse l'objet d'une réelle négociation préalable.

Nous dénonçons les orientations du dernier CODIR DISI OUEST qui part du postulat d'un maintien du nombre d'emplois de l'assistance au niveau de la DISI, ce qui aura pour conséquence de déshabiller certaines CID pour pourvoir des postes dans d'autres CID. Nous revendiquons à contrario la mise en place des emplois nécessaires dans chacune des CID, notamment à Rennes, qui est particulièrement en déficit, sans les opposer les unes aux autres.

Dans le cadre des élections professionnelles, nous dénonçons l'absence d'affichage des listes électorales pour les CIDs excentrées, contrairement à la circulaire ; y-aurait-il donc deux catégories d'agents à la DISI ?

Ces agents se trouvent déjà en situation d'éloignement géographique de leurs directions locales, il est dommage de provoquer de nouvelles distorsions.

Les agents, par la voix de leurs représentants, sont en attente de réponses concrètes à toutes ces questions et revendications.